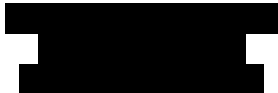


Paulhan, le 15 avril 2011

M. Laurent DUPONT



Centre des Finances Publiques  
Service collectivités locales  
5, Avenue du Président Wilson  
34800 CLERMONT L'HERAULT  
Tél. : 04 67 96 48 26

**A l'attention de Monsieur FAU, Trésorier payeur.**

Objet : Votes du CA2010 et du BP2011 de la Communauté de Communes du Clermontais

Monsieur le Trésorier,

Je vous adresse ce courrier, un autre étant adressé à Monsieur le Sous-préfet qui exécute le contrôle de légalité des actes administratifs les plus importants de nos collectivités, parce que vous avez la responsabilité de la bonne exécution budgétaire du fonctionnement et des investissements de la Communauté de Communes du Clermontais dont je suis l'un des membres élus.

Le mercredi 2 mars 2011, l'assemblée communautaire était convoquée par son Président pour délibérer sur 47 points à l'ordre du jour, dont les comptes administratifs de l'année 2010 et les budgets primitifs pour l'année 2011.

Déjà, un ordre du jour aussi chargé avait amené mon collègue Christian Bilhac, Maire de Péret et ancien Vice-président délégué aux finances dans les précédentes mandatures de notre intercommunalité, à boycotter cette séance. Vous trouverez en pièce jointe le message qu'il nous a adressé avant la séance.

Mais dès l'ouverture des points de cette séance du 2 mars relatifs au budget, j'ai manifesté mon étonnement et mon mécontentement quant aux documents qui nous avaient été communiqués quelques jours avant. Vous trouverez en pièces jointes, Monsieur le Trésorier, l'ensemble des documents que la Communauté des Communes a adressé à tous les délégués communautaires le 24 février, ceux-ci arrivant dans nos boîtes aux lettres que le samedi 26 février, soit exactement 5 jours avant la date du Conseil Communautaire.

Sur les comptes administratifs et sur les budgets, les informations transmises constituent les « documents administratifs requis par la loi » comme l'a stipulé le Vice-président délégué aux finances (M. Jean-Claude Lacroix) en séance. Les tableaux des comptes administratifs se contentent des chiffres de l'année 2010, il n'y a pas le rappel du CA de l'année 2009 pour mesurer l'évolution des dépenses et des recettes réalisées et il n'y a pas le rappel du budget vote pour l'année 2010 afin d'apprécier à quelle hauteur ce budget avait été réalisé. Idem pour les tableaux des budgets 2011 où seuls les restes à réaliser sont présentés, mais aucun rappel du budget 2010 pour évaluer la baisse ou l'augmentation des dépenses et des recettes.

Malheureusement, les délégués communautaires qui siègent au sein de la commission des finances n'ont pas été mieux informés la semaine précédente. Et les informations projetées pendant les débats de ce mercredi 2 mars n'ont pas apporté plus de précisions.

L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est l'un des textes fondamentaux de notre socle constitutionnel : « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ». Or, en consacrant si peu de temps et en informant si mal les élus communautaires, comment peut-on satisfaire cette exigence constitutionnelle ?

Sur la dette de l'intercommunalité, mes questions sont restées sans réponse, ou alors des réponses en forme de pirouette. Ainsi, le Vice-président délégué aux finances nous a informé que l'état de notre dette (30,37%) était dans la moyenne nationale (32,9%), ou encore que notre capacité de « sortie d'endettement » était de 6,89 années, ce qui est un délai satisfaisant quand c'est inférieur à 10 ans ; ce serait jugé catastrophique si cette durée devait être supérieure à 20 ans. Mais ces données qualitatives portent sur le budget général alors que nos principaux emprunts concernent les budgets annexes (zones d'activité, centre aquatique, ...). En tous cas, jamais je n'ai pu obtenir en séance le montant total consolidé de notre dette. Or, au vu des importants projets portés par notre EPCI (ZAC de la Salamane, Centre Aquatique, Tourisme), c'est quand même le minimum que de connaître l'état de l'endettement que l'on peut même rapporter au nombre d'habitants du territoire intercommunal.

Sur l'affectation des résultats, guère plus d'explications ... Ainsi, alors que le compte administratif du budget général de la commune affiche un déficit d'investissement de 18 018,94 €, l'excédent de la section de fonctionnement de ce même compte administratif est intégralement reconduit en section de fonctionnement (compte R002) pour 1 081 748,22 €. Des mots comme « autofinancement », « fond de roulement » ou « ligne de trésorerie ouverte » ont été totalement occultés de ce débat !

Tout cela m'a aussi conduit à interroger M. le Vice-président délégué aux finances sur notre fiscalité. En effet, le budget général de la commune affiche un excédent d'un peu plus de 1 M€ quand en parallèle nous avons une fiscalité additionnelle votée en 2008 qui lève 1,2 M€ de recettes de fonctionnement. Et avec la réforme de la taxe professionnelle, des questions bien légitimes se posent sur les politiques publiques que nous devront conduire à l'avenir ; d'où viendront nos recettes fiscales et quels secteurs sont à développer en priorité (aide aux ménages, activité économique, ...) ?

D'autres collectivités territoriales font plus d'efforts pour mieux informer leurs élus et par conséquent leurs administrés. Mais ici, dans le cadre des votes des comptes administratifs et des budgets de la Communauté de Communes du Clermontais, j'estime que les élus présents en séance n'avaient pas les informations pour voter un budget sincère et véritable.

Ma démarche, Monsieur le Trésorier, vise à vous alerter sur le manque d'anticipation de notre intercommunalité qui manque par ailleurs d'indicateurs (tableaux de bord institutionnels) pour nous aider à décider. Par exemple, nous n'avons pas d'analyse de la fiscalité intercommunale et notre assemblée l'adapte aux investissements ou aux compétences nouvelles (cf. fiscalité additionnelle). Nous n'avons pas non plus de visibilité sur notre endettement à 10 ou 20 ans, alors que le Centre Aquatique affichera un déficit annuel de fonctionnement de 300 à 400 k€ et que les 16 M€ qui vont être investis sur la Salamane ne seront pas remboursés en deux ou trois ans.

C'est bien beau d'afficher une « Charte sur la transparence financière » entre notre intercommunalité et le Ministère des finances, mais c'est au niveau des élus communautaires et de nos administrés que cette transparence serait la bienvenue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Trésorier, mes salutations les meilleures.

Laurent DUPONT  
Adjoint au Maire de Paulhan  
Délégué Communautaire